

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 18 G Vœu relatif à la situation des « Biffins » et aux solutions qui peuvent y être apportées.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de septembre 2014,

Considérant les travaux lancés au cours des derniers mois, notamment le Pacte parisien contre la grande exclusion et les états généraux du Grand Paris de l'économie circulaire,

Considérant que la situation des vendeurs dits « Biffins » est spécifique en ce qu'elle a trait à la fois à des problématiques sociales, économiques, de régulation de l'espace public et d'aménagement de celui-ci,

Considérant qu'il est également nécessaire de tenir compte de la difficulté dans laquelle se trouvent les personnes concernées, dont la situation diffère de celle des vendeurs à la sauvette; que toutefois les deux situations peuvent parfois se confondre lorsque les marchés à la sauvette s'agrègent aux marchés dits des « Biffins », provoquant des désordres récurrents dans l'espace public,

Considérant également la difficulté que peut représenter la gestion de ces situations au niveau local,

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans des expérimentations, dont le Carré des Biffins et la Recyclerie de la Porte de Montreuil, qui visent à la fois à définir un cadre d'action partagé, ainsi qu'à innover dans les réponses sociales qui peuvent être apportées,

Considérant que ces expérimentations sont toujours en cours et qu'il sera nécessaire de capitaliser sur le bilan qui en sera tiré,

Considérant que la situation des vendeurs à la sauvette ne concerne pas uniquement le territoire parisien ; qu'au contraire plusieurs communes limitrophes sont également concernées ; qu'il sera nécessaire de définir des stratégies concertées,

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Une attention particulière soit portée à la mise en œuvre des projets urbains dans les territoires concernés, tels que la Porte de Montreuil, conformément au vœu voté en septembre 2014;
- Que la gestion au quotidien de l'espace public où s'exerce ces ventes à la sauvette, tant en matière de sécurité et de propreté, fasse l'objet d'une coordination et d'un suivi renforcé, en lien avec les mairies d'arrondissement,
- Que le cadre des Etats Généraux du Grand Paris de l'économie circulaire doit permettre de mutualiser les expériences et d'envisager le développement de nouvelles solutions, en cohérence avec les objectifs de moindre gaspillage et de valorisation des déchets, ainsi que permettre de développer des liens de travail avec les collectivités partenaires, en particulier la valorisation des apports volontaires,
- Que soit organisée au cours des prochains mois une conférence de concertation, sous forme par exemple d'assises sur la vente à la sauvette, permettant d'associer à cette question les différents adjoints et Maires d'arrondissement concernés, l'Etat, la Préfecture de Police, d'autres institutions intéressées par ces sujets, les citoyens et les associations.